

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19899 - 77ÈME ANNÉE

Vaccin : faire la guerre aux réticents pour n'avoir pas à faire la guerre aux inégalités ?

« Nous avons fait le choix individuel de nous faire vacciner mais nous refusons d'être utilisés par quiconque – fut-il président – lorsqu'il nous range parmi les « bons » citoyens pour honnir celles et ceux qui ne font pas confiance aux stratèges du tout vaccin. Alors, vaccin pour qui veut mais, pour nous, le vaccin le plus durable et le plus efficace se trouve dans les conditions de vie des gens. Et c'est aux présidents et à leurs gouvernements qu'incombe la mission sacrée de déclarer la guerre aux inégalités plutôt qu'à leurs victimes. »

Nous, Claudette et Jean, sommes déjà vaccinés.

C'est notre choix.

Pour autant nous ne pouvons rester sans réaction face à la brutalité du propos et des décisions d'un président de la République nageant en pleine absurdité.

Au-delà de l'illégalité consistant à tenter de convaincre en menaçant d'interdire de travailler toutes celles et ceux qui ne sont pas convaincus de l'innocuité des vaccins, n'est-il pas absurde de préférer des menaces de suppression de salaire et de licenciement à l'encontre de celles et ceux que l'imprévoyance du gouvernement a mis en grand danger lors des 3 premières vagues de la pandémie ?

« Nous sommes en guerre ! » mais sous-estimation du danger (la grippe), pas de masques ni de blouses ou de charlottes, pas de médicaments ni de tests en quantité suffisante, maintien des plans de suppressions de lits et de postes hospitaliers à tous les niveaux, sur-

charges de travail, suppressions de congés, etc, le tout accompagné de chipotages mesquins quand il s'est agi de passer à la revalorisation des salaires et des moyens pourtant publiquement promis.

Conséquences de cette accumulation d'incohérences engendrant des états de fatigues inhumaines et une démoralisation de nombreux personnels de santé : l'urgence pour les plus fragiles d'entre eux de renoncer à leur sacerdoce pour ne pas mettre leur propre vie en danger.

Et c'est dans cet état de doute et de manque aggravé de personnel hospitalier qu'un président choisit de brandir la menace d'une interdiction de travailler et d'une suppression de salaire, à l'encontre de celles et ceux qui – au mépris de leur propre vie – ont sauvé la vie de milliers de malades victimes d'un virus et de l'impréparation (quasi criminelle ?) d'un président – "infectiologue" autoproclamé – et d'un gouvernement ayant failli à sa mission consistant à prévoir afin de protéger la vie de tous.

Nous avons fait le choix individuel de nous faire vacciner mais nous refusons d'être utilisés par quiconque – fut-il président – lorsqu'il nous range parmi les "bons" citoyens pour honnir celles et ceux qui ne font pas confiance aux stratèges du tout vaccin.

Si le président et son gouvernement veulent convaincre de leur volonté de protéger tous les citoyens et tous les hôtes de la République, il leur faut tirer les

enseignements des 3 vagues pandémiques.

Où la pandémie a-t-elle le plus frappé ?

Qui sont ses principales victimes ?

Quel est leur statut social ?

Quelles sont leurs conditions de logement, de salaire, d'accès aux soins ?

À quelles quantités et qualité de nourriture ces personnes ont-elles quotidiennement accès ?

Pourquoi nous bombarder de données macabres sans jamais parler des véritables conditions de vie des victimes ? Et pour ne pas avoir à publier ces données – véritable état des lieux du pays – est-il impertinent de penser que l'exigence de la vaccination pour tous, en permettant de mélanger quartiers favorisés et défavorisés, masquerait ainsi l'étendue toujours plus vaste d'une France abandonnée et toujours plus pauvre ?

Serait-il exagéré de voir dans cette situation d'exclusion – dont la classe moyenne à son tour devient la victime – l'une des raisons essentielles de la survenue récurrente d'épisodes pandémiques aussi meurtriers ?

Alors, vaccin pour qui veut mais, pour nous, le vaccin le plus durable et le plus efficace se trouve dans les conditions de vie des gens.

Et c'est aux présidents et à leurs gouvernements qu'incombe la mission sacrée de déclarer la guerre aux inégalités plutôt qu'à leurs victimes.

Claudette et Jean

Pour harmoniser les compétences entre la Région Réunion et le Département

Huguette Bello et Cyrille Melchior vont convoquer la Conférence territoriale de l'action publique

Hier 15 mars a eu lieu à la Région la rencontre entre la nouvelle présidente de la collectivité, Huguette Bello, et le président réélu du Département, Cyrille Melchior. Les deux responsables des deux principales collectivités de La Réunion « souhaitent harmoniser leurs compétences et coordonner leurs actions sur des sujets essentiels concernant la vie des Réunionnais et le développement de La Réunion » et proposent la convocation de la Conférence territoriale de l'action publique.

« La Présidente du Conseil Régional Huguette Bello et Le Président du Conseil Départemental Cyrille Melchior ont tenu, dès leur prise de fonction, à organiser un premier échange pour marquer leur volonté d'un partenariat actif entre les deux collectivités.

Une première réunion s'est tenu ce jour à l'hôtel de Région en présence de leurs principaux collaborateurs

Face à l'ampleur des défis auxquels La Réunion est confrontée, la recherche maximum de l'efficacité de l'action publique est une nécessité.

C'est dans cet esprit que la Région et le Département souhaitent harmoniser leurs compétences et coordonner leurs actions sur des



sujets essentiels concernant la vie des Réunionnais et le développement de La Réunion, comme :

- les questions de l'emploi, de la formation et de l'insertion,
- du logement,
- de l'eau,
- de l'agriculture et de l'alimentation
- des routes et des transports
- de l'aménagement du territoire, et de l'environnement
- du vieillissement de la population ou encore de la situation sanitaire...

Ces différents sujets doivent être traités dans le cadre d'une approche concertée prenant en compte à la fois les urgences et les perspectives à ouvrir, ainsi que l'harmonisation des compétences.

La Présidente et le Président ont salué l'importance d'une vision

partagée pour le développement de notre île.

Ils ont convenu de l'organisation de réunions conjointes. A cet effet, une nouvelle impulsion sera donnée à la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) qui se réunira périodiquement sur les thématiques identifiées par les 2 collectivités et en y associant l'ensemble des acteurs concernés.

D'ores et déjà, les services du Département et de la Région mettront en œuvre un groupe de travail technique qui se réunira dans les prochains jours pour préparer la première réunion de la CTAP qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

Le Président du Département et La Présidente de la Région ont souhaité ainsi poser les bases d'un partenariat constructif entre les 2 collectivités. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Les mauvais comptes de la réforme de l'aide sociale à l'enfance

Un projet de loi, examiné à l'Assemblée nationale depuis le 29 juin 2021, réforme l'aide sociale à l'enfance (Ase). Un texte timide face à une politique pourtant au bord du gouffre.

Ils sont environ 330 000. Des enfants ou adolescents suivis par la protection de l'enfance, depuis la simple mesure éducative jusqu'au placement en raison de violences, de carences ou de l'absence de leurs parents. Une politique percutée par la pandémie, mais qui est depuis plusieurs années déjà au bord du gouffre. Les chiffres sont sans appel : 40 % des sans domicile fixe de moins de 25 ans sortent de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) et 70 % des jeunes issus de l'Ase n'ont aucun diplôme, contre 12 % dans la population générale. « Sans compter la faillite de la prévention : selon l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), 63 % des enfants tués dans leur famille étaient suivis par un médecin traitant, et la moitié par les services sociaux ! », alerte Michèle Créoff, ancienne inspectrice de l'Ase en Seine-Saint-Denis pendant dix ans, et auteure des Indésirables (Michalon, 2021).

Chaque majorité politique tente, tour à tour, de s'emparer de ce sujet à forte valeur symbolique, à la croisée de plusieurs missions de l'État – éducation, santé et justice – et des compétences des départements. Le texte, qui doit être débattu cet été au Parlement, se contente pourtant de corriger certains dysfonctionnements, soulignant ainsi, en creux, l'absence de consensus sur l'enfance maltraitée. Une exigence a minima qu'illustre, par exemple, la mesure phare du texte rappelant l'interdiction des placements à l'hôtel, régulièrement contournée par les services sociaux faute de places en foyers et en familles d'accueil. Pour autant, elle ne s'accompagne d'aucuns crédits supplémentaires pour créer les places manquantes. Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment peut-on en rester là ? Premier responsable : l'éparpillement des acteurs. « Nous avons du mal à réglementer ce secteur car chacun des intervenants revendique sa liberté de faire comme il l'entend, explique Michèle Créoff, ancienne vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance. Les associations qui gèrent les foyers veulent rester libres d'appliquer leur projet éducatif. Les départements font valoir le principe de la libre administration. Les juges eux-mêmes revendiquent l'indépendance de la justice. Toutes ces libertés cumulées ont abouti à ce que l'État soit tenu à l'écart. »

Mais le fond du problème serait ailleurs, poursuit cette spécialiste : « Quelque part, ces enfants sont "indésirables". Ils sont le fruit de l'inceste, de parents malades, de toutes sortes de difficultés. La

protection de l'enfance dérange les représentations et, de ce fait, ils sont évacués de la réflexion politique. » Paradoxalement, cette cécité serait d'autant plus grande en ces temps où l'enfant est choyé par la société. « À une époque où réussir l'éducation des enfants est devenu la réalisation personnelle ultime, il est très difficile de concevoir que certains parents ne peuvent pas, ne savent pas ou ne souhaitent pas s'occuper des leurs », analyse Marc Chabant, directeur du développement de la fondation Action enfance, qui accueille des fratries de 3 à 18 ans. Pourtant, cette réalité que l'on rechigne à voir existe bel et bien. « Pendant leurs droits de visite, certains parents disent de façon très claire à leurs enfants : "Je vous aime bien, vous pouvez me téléphoner, mais j'ai refait ma vie et je ne veux plus vous reprendre" », témoigne Marc Chabant.

D'ailleurs, il n'est qu'avoiron le sort fait aux familles d'accueil. Ces femmes et ces hommes s'occupent de la moitié des enfants placés, mais, faute de reconnaissance, ils sont de moins en moins nombreux. Le projet de loi voté la semaine dernière ne s'attaque pas vraiment au problème. « Les familles d'accueil trouvent qu'elles font un beau métier. Mais vu la difficulté, je comprends que les candidats ne se bousculent pas. » Ce constat du sociologue David Grand, auteur d'une étude sur les assistants familiaux pour l'Observatoire national de la protection de l'enfance (Onpe), est largement étayé par les chiffres. Le nombre de familles d'accueil de la protection de l'enfance est passé de 50 000 en 2012 à 38 300 en 2015, selon les dernières données disponibles. Et les trois quarts des assistants familiaux ont entre 55 et 65 ans, ce qui traduit l'absence de renouvellement. « Il y a un problème sévère de recrutement et de pyramide des âges », résume Marc Chabant, directeur du développement de la Fondation Action Enfance. Le rôle de ces familles est pourtant essentiel. Celles-ci accueillent et élèvent plus de la moitié des 170 000 enfants placés. Mais ce qu'elles offrent à ces enfants qui ont subi maltraitance et négligence, c'est bien plus que du chiffre. « L'accueil familial est le plus protecteur du droit de l'enfant, car il offre une stabilité affective », rappelle Lyes Louffok, lui-même ex-enfant placé et militant de la cause. Concernant l'aide sociale à l'enfance, les Réunionnais ont le devoir de mettre en oeuvre l'expérimentation. La question de moyen qui est toujours mis en avant, n'est qu'un leurre qui masque l'absence de volonté politique. Et après on pleurera toujours des chaudes larmes de crocodiles quand il arrive quelques choses à ces enfants qui n'ont pas été gâtés par la vie, et qui sont abandonnés par la société.

David Gauvin

Oté

Malbaré mézami, nou lé vréman malbaré !

Mézami, dopi l'tan mwin lété lékol, mi pé dir azot - promi, ziré, krashé – ké mwin téi kroi dan la syanss san pour san. Pou kossa ? Pars dopi lontan mwin téi panss son métode di syantifik téi pé pèrmète ali trouv la vérité épi di la vérité. Pou mwin in dékouvèrte syantifik inn foi li té fine pass dann in rovu syantifik, inn foi ké li té fine done déssèrtin rézilta, pou mwin, li lété la vérité é mwin téi done ali in brové d'verité.

Biensir kan mwin té i antande déssèrtin lékstré apré di ninporte de koi, san prèv, san fé sifizaman léspèryanss, san rézone konm k'i fo, anpliss san pran bien lo tan pou bien assir lo rézilta lété vré pou vréman, mi pé dire azot sa té ènèrv amwin in pé, bokou, bonpé... Donk si zot i vé, pou mwin l'avé sak la syanss i amontr épi i démontr é sak ni pé apèl bande kont-vérité. In shéma tro simple ? Assiréman, mé k'téi anpèsh amwin kroire ninporte kossa épi baze dsi kéksoz rézonab.

Mé oïla, dopi in bon koupe de tan ou lé a d'mandé si sak mwin la mark an-o la lé ankor vré toulbon. Laba, dan la franss gouvèrnman la réini in konsèye syantifik pou ède ali pran son désizyon, mé sak mi romark é toute demoune i pé romarké komité-la, donk gouvèrnman-la, i shanj l'avi konm i shanj shomize. Sak lé vré zordi, somènn proshène lé pi vré, é ankor moin vré la somenn d'apré. Donk komité syantifik-la i fé l'èr li lé trépé syantifik.

Konpran amwin bien, mi roproush pa pa konprande in n'afèr. I pé mèm di nou l'apré rodé mé nou lé pa sir dsi lo rézilta. Mé fère konmsi wi konpran lé shoz alé oir wi konpran pa, na poin arien i agass amwin konmsa pars mwin néna konm in drol linpréssyon : konm in rankontre rant lé zékstrème... Pli o-la, mwin té i anparl bande moun k'i rakonte ninporte kossa san konète arien mé san z'ète syantifik é sak mèm si zot lé syantifik i konpran pa arien galman. In drol rankontr an vérité.

Malbaré mézami, nou lé malbaré.

Justin